

RÈGLEMENT parrainage Maisons CT

Valable pour tout parrainage validé par Maisons CT à partir du 1^{er} décembre 2010

CHEQUES-CADEAUX PRESCRIPTION :

Un ami, un parent, un collègue de travail envisage de faire construire sa maison, de rénover ou d'agrandir son habitation : vous faites parvenir à Maisons CT un coupon de parrainage faisant figurer le nom de votre filleul. Si vous ne disposez pas de coupon de parrainage, faites-nous simplement la demande, nous vous en enverrons très rapidement. Pour chacun de vos filleuls enregistrés, vous recevrez la somme de 30€ sous forme de chèques-cadeaux.

Est considérée comme filleul, toute personne physique ou morale dont le parrain a fourni à Maisons CT, par le biais d'un coupon parrainage, le nom et les coordonnées complètes (adresse précise et numéro de téléphone). Pour que le parrainage soit validé, le filleul ne doit pas avoir été déjà enregistré comme contact par Maisons CT, doit avoir un projet correspondant aux secteurs géographique et professionnel d'activité de Maisons CT et doit avoir rencontré un commercial de Maisons CT dans les 12 mois maximum suivant la réception du coupon de parrainage par Maisons CT. Dès lors que le rendez-vous entre Maisons CT et le filleul a eu lieu, le chèque-cadeaux est envoyé au parrain. Le nombre de parrainage n'est pas limité.

WEEK-END Club Parrainage CT :

Pour donner droit à la perception d'un WEEK-END Club Parrainage CT, le filleul enregistré devra avoir signé un contrat avec Maisons CT. La validation de la perception de ce cadeau est conditionnée par la réalisation des travaux. La remise du cadeau se fera dès le démarrage effectif de la construction.

Un WEEK-END parrainage CT correspond à un coffret SMARTBOX au choix :

Soit, **Invitations gastronomique au château** (70 séjours au choix dans un château ou une demeure ancienne pour 2 personnes en France)

Soit, **Extrême** (135 activités de sport extrême au choix pour 1 personne en France)

Maisons CT se réserve le droit de valider ou non tout parrainage et, si les circonstances l'exigent, de remplacer les dotations par d'autres d'une valeur équivalente. En revanche, aucune contrepartie financière ne pourra être exigée en échange du ou des chèques-cadeaux. La validation définitive des filleuls intervient au moment de l'attribution des chèques-cadeaux et coffrets SMARTBOX. Maisons CT se réserve le droit d'écourter, de proroger et/ou de modifier l'opération de parrainage, à tout moment, et ceux quelques soit les circonstances; sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Maisons CT.